



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le lundi six mai deux mil dix-neuf, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 30 avril 2019.

**PRÉSENTS** : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoint, Chantal ARCHAMBAULT, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, Mme Catherine PEYROUX, M. Thierry MACHEBOEUF, M. BAUBAULT, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Céline MAZE, Mme CHOMIOL, M. Olivier SILBERBERG, Mme Françoise GRIVOTET, M. Thierry CHARPENTIER, Laurent ASSELOOS, Mme DELCROS, Mme Dominique LHOMME, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS excusés avec procuration** :

Marie-Agnès BONNAIRE	donne pouvoir à	Mme MARSY
M. Frédéric CHARMOY	donne pouvoir à	M. GIRAUDON
M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à	M. CHARPENTIER
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à	Mme LHOMME

**ABSENTE:**

Mme BONA

Secrétaire : Mme ARCHAMBAULT

**1-INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

***SUPPRESSION DE L'AFFAIRE***

**2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2019.

**3 – ELECTION D'UN(E) NOUVEL(LE) ADJOINT(E) AU MAIRE EN REMPLACEMENT DE M. FRANCOIS GIRAUDET, DEMISSIONNAIRE.**

***SUPPRESSION DE L'AFFAIRE***

**4 - ELECTION D'UN(E) NOUVEL(LE) ADJOINT(E) AU MAIRE EN REMPLACEMENT DE MME CATHERINE PEYROUX, DEMISSIONNAIRE**

***SUPPRESSION DE L'AFFAIRE***

**5- COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 2 AVRIL 2019**

Compte rendu

**6 - ACCUEIL PERI SCOLAIRE – TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Le conseil municipal a décidé de **fixer** les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit (+ 1 %) :

- Repas journalier pour élèves d'école maternelle : 3,85 € (au lieu de 3,82 € en 2018-2019)
- Repas journalier pour élèves d'école primaire : 4,12 € (au lieu de 4,08 € en 2018-2019)
- Repas journalier pour enseignants (non bénéficiaires d'aides) et personnel : 5,88€ (au lieu de 5,82 € en 2018-2019)

- **de fixer** les tarifs de l'accueil péri-scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis (+ 1%) :

- 1,70 € pour l'accueil du matin par jour et par enfant (au lieu de 1,68 € en 2018-2019)
  - 2,33 € pour l'accueil du soir par jour et par enfant (jusqu'à 18h30) (au lieu de 2,31 € en 2018-2019)
  - Gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants éventuels
- **de fixer** le tarif des études surveillées pour l'année scolaire 2019-2020 à 15,93 € (au lieu de 15,77 € en 2018-2019) par mois et par enfant (+ 1 %).
- **de fixer** les tarifs des activités accessoires pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

<b>ACTIVITES ACCESSOIRES</b>					
	<b>La veillée</b>	<b>La nuit au centre</b>	<b>Mini-camp 1 (3jours)</b>	<b>Mini-camp 2 (3jours)</b>	<b>Mini-camp 3 (3jours)</b>
<b>nombre</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>capacité mini</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>capacité maxi</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
<b>QF INFERIEUR A 264 €</b>					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	7,68 €	26,54 €	26,54 €	26,54 €
HORS COMMUNE	5,00 €	16,30 €	52,40 €	52,40 €	52,40 €
<b>QF DE 265 A 465 €</b>					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	9,34 €	31,52 €	31,52 €	31,52 €
HORS COMMUNE	5,00 €	17,94 €	57,32 €	57,32 €	57,32 €
<b>QF DE 466 A 599 €</b>					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	11,63 €	38,39 €	38,39 €	38,39 €
HORS COMMUNE	5,00 €	20,25 €	64,25 €	64,25 €	64,25 €
<b>QF DE 600 A 710 €</b>					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	13,71 €	44,63 €	44,63 €	44,63 €
HORS COMMUNE	5,00 €	22,35 €	70,55 €	70,55 €	70,55 €
<b>QF supérieur à 710€</b>					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	15,90 €	51,20 €	51,20 €	51,20 €
HORS COMMUNE	5,00 €	29,59 €	92,27 €	92,27 €	92,27 €
<b>régimes spéciaux</b>					
HABITANTS DE LA COMMUNE	5,00 €	19,41 €	61,73 €	61,73 €	61,73 €
HORS COMMUNE	5,00 €	32,89 €	102,17 €	102,17 €	102,17 €

## 7- REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES 2019-2020

Le conseil municipal a décidé de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires comme indiqué ci-dessous :

- un nouveau mode d'inscription pour l'accueil de loisirs concernant les vacances scolaires avec la proposition d'une inscription à la journée.
- la possibilité de consulter le projet éducatif par les familles concernant l'accueil de loisirs
- l'actualisation des conditions d'accès liées aux factures impayées.

## 8- ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DE NOTRE ALSH

Le conseil municipal a décidé de confirmer l'adhésion de la ville au projet éducatif établi avec notre prestataire actuel

## 9- COMMISSION URBANISME, ACTIVITES ECONOMIQUES, COMMERCE ET EMPLOI DU 16 AVRIL 2019

Compte rendu

## 10-ZAC DE LA CERISAILLE – COMPTE RENDU ANNUEL 2018 PRODUIT PAR LA SEMDO TITULAIRE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT – APPROBATION

Le conseil municipal a décidé d'approuver le compte-rendu financier annuel de l'exercice 2018 produit par la SEMDO, titulaire de la concession d'aménagement de la ZAC de la Cerisaille, et comportant le tableau relatif au bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession (avec état des réalisations en dépenses et recettes, et estimation des dépenses et recettes), au plan global de trésorerie (avec échéancier des dépenses et recettes de l'opération), et aux acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2018.

## 11 - DPU- DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON-ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 18 RUE DE LA CORNE

Le conseil municipal a décidé de ne pas faire exercice du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété 18 rue de la corne figurant au cadastre section AI n°613 d'une surface de 01 a 44 ca et section AI n° 614 d'une surface de 05 a 99 ca.

## 12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR RECONSTRUIRE NOTRE DAME DE PARIS

Le conseil municipal a décidé de d'attribuer une subvention de 1 000 € à la Fondation du Patrimoine afin d'apporter un soutien pour la reconstruction.

## 13 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019

Le conseil municipal a décidé de solliciter l'octroi d'une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour le programme de travaux concerné :

CATEGORIE – PROJETS	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT	AUTRE FINANCEMENT	SUBVENTION SOLLICITEE
Travaux d'accessibilité dans les écoles	125 000 €	25 000 €	DETR : 14 550 €	85 450 €

## 14 - JOURNEE DES ASSISTANTES MATERNELLES DU 23 NOVEMBRE 2019 - CONVENTION

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

## 15-AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER SGE

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel d'Orléans et pour exercer, le cas échéant, les voies de recours en appel et en cassation et de permettre le recours au cabinet d'avocats CASADEI-JUNG, 10 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans, afin de défendre les intérêts de la Commune.

## 16- AFFAIRES DIVERSES